

L'un des lauréats de l'AMI CMA, le centre de formation Amàco propose avec son projet "amàRéno", de former à l'usage des matériaux bio-géo-sourcés dans la rénovation des bâtiments.

© Amàco

## *Financement de la formation*

# COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR : UN DÉFI COLLECTIF À RELEVER

“Transformer l'appareil de formation” : tel est l'objectif de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA) lancé fin 2021 pour une durée de cinq ans. Une ambition qui est à l'image du grand plan d'investissement France 2030, dans lequel il s'inscrit et dont il vient soutenir les objectifs. Inédit par le budget mobilisé et par le nombre d'acteurs potentiellement concernés, l'AMI CMA s'adresse aux acteurs de la formation initiale comme continue : universités, écoles, centres de formation d'apprentis, organismes de formation privés... pour mettre en œuvre des projets à l'échelle nationale ou d'un territoire. Seule une partie des financements a pour l'instant été accordée et de nouveaux projets sont attendus.



# 2,5 MILLIARDS D'EUROS POUR FORMER AUX COMPÉTENCES DE DEMAIN

Avec pour objectif de répondre aux besoins en emplois et en compétences induits par le plan France 2030, l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA) propose un financement inédit pour la formation. Voici les informations principales que doivent connaître les futurs porteurs de projet.

Raphaëlle Pienne

**L**ancé en 2021 et opéré conjointement par l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Banque des territoires pour le compte de l'État, l'AMI CMA est sans équivalent tant par son budget que par son ampleur. Sur cinq ans, ce sont 2,5 milliards d'euros qui seront consacrés tant à la formation initiale que continue.

## France 2030

"Compétences et métiers d'avenir est un appel à manifestation d'intérêt transversal qui s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement France 2030. Les candidats doivent s'approprier les objectifs ambitieux de ce plan", prévient Nada Villermain-Lécolier, directrice adjointe mandats et investissements d'avenir à la Caisse des dépôts. Plan de relance industriel doté de 54 milliards d'euros, France 2030 s'inscrit dans une stratégie nationale. Celle-ci "s'organise autour de trois grandes thématiques : le numérique, la santé et



1. [www.gouvernement.fr/cma-informations-et-fiches-thematiques](http://www.gouvernement.fr/cma-informations-et-fiches-thematiques)

2. Programmes investissements d'avenir.



Nada Villermain-Lécolier, directrice adjointe mandats et investissements d'avenir à la Caisse des dépôts.

également une importante question d'attractivité et de viviers de formation. L'un des premiers enjeux est de faire connaître les métiers", ajoute-t-il.

## 28 priorités

Pour être éligibles à l'AMI CMA, les projets doivent s'inscrire dans une ou plusieurs des 28 stratégies prioritaires de France 2030, portant sur des thématiques variées (batteries, cybersécurité, recyclage, etc.). Celles-ci sont détaillées dans des fiches consultables sur le site du Secrétariat général pour l'investissement<sup>1</sup>. "Il serait non approprié de proposer un projet se réclamant seulement du grand titre d'une fiche, sans en avoir consulté le contenu",

**Un projet réussi, ce sont des synergies fortes entre les organisations qui vont le mettre en place"**

le développement durable. Mais chacune englobe des choses très différentes. Il ne faut pas oublier non plus les industries culturelles et créatives", décrit Philippe Lalle, responsable de l'AMI CMA pour l'ANR. La formation est une des conditions de réussite de cette stratégie. "Il y a





**3 QUESTIONS À Nathalie Bécoulet**, conseillère formation au Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)

**“Nous avons besoin d'encore plus de projets”**



Dans les Hauts-de-France, chez DBT, entreprise qui fabrique les bornes de recharge électrique qui équiperont les futures stations sur tout le territoire. France 2030 accompagne cette montée en puissance.

**L'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir se distingue-t-il des précédents appels à projets visant à financer la formation ?**

Jamais autant de moyens n'ont été mis pour financer la formation autour des compétences identifiées comme prioritaires par France 2030, et rarement un AMI n'a concerné autant d'acteurs. Par ailleurs, tout en cherchant l'excellence, nous quittons une logique de compétition pour être dans une logique d'accompagnement : les projets qui ne sont pas admis ont la possibilité de se représenter après s'être développés

pour revenir plus forts la fois d'après.

**Les modalités de réponse à l'AMI CMA évoluent. Pourquoi avoir apporté ces changements ?**

L'introduction d'une note d'intention de deux pages, en amont du dépôt du dossier, et le passage à une procédure au fil de l'eau visent à la fois à clarifier et simplifier la procédure et à fluidifier et raccourcir la durée d'instruction. Mais les attendus du cahier des charges restent les mêmes. Nous expérimentons par ailleurs un maillage territorial, dans le cadre des comités de suivi régionaux France 2030, de manière à informer

le maximum d'acteurs sur les territoires des projets en cours dans le cadre de l'AMI CMA.

**Certains types de projets ont-ils plus de chance d'être retenus ?**

Il n'y a aucune logique d'exclusion. Plus le consortium est pertinent par rapport à la problématique, mieux c'est. Notre vœu est vraiment de transformer notre appareil de formation. Plus nous embarquerons d'acteurs et plus nous serons satisfaits. Aussi, nous avons besoin de plus de projets encore, notamment en développement durable et transition écologique, alimentation et agriculture, et numérique (5G, cloud, etc.).

Propos recueillis par Raphaëlle Pienne

avertit Michel Deguilhem, responsable des PIA<sup>2</sup> formation professionnelle à la Caisse des dépôts. *“Pour certaines fiches, les besoins ont été fournis très précisément. D'autres fiches sont beaucoup plus ouvertes, lorsqu'un diagnostic n'a pas encore été fait”*, complète Philippe Lalle.

### Diagnostics ou dispositifs de formation

Deux types de projets sont attendus par l'AMICMA, qui peuvent être nationaux ou territoriaux : des diagnostics des besoins en compétences ou des dispositifs de formation. Pour les diagnostics, *“les attendus sont des blocs de compétences prévisionnels : on cherche à identifier véritablement quelles seront les compétences attendues sur un nouveau métier, à l'échéance [de l'appel à projets], en essayant évidemment de les quantifier”*, précise Michel Deguilhem. Les projets “dispositifs de formation” doivent, eux, viser *“a minima la mise en place de blocs de compétences et la création de formations nouvelles”*, complète-t-il.

Chaque type de projet fait l'objet de modalités de financement différentes. Pour les diagnostics : un financement intégral, à hauteur de 200 000 euros, sur six mois au maximum. Pour les dispositifs de formation : un financement de 1 million d'euros au minimum, pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles du projet, sur cinq ans.



## REPÈRES

### LES GRANDS APPELS À PROJETS “FORMATION”

Le plan de transformation et de digitalisation de la formation, lancé en 2021 dans le cadre du plan d'investissement des compétences (Pic), a mobilisé un budget de 300 millions d'euros à destination de la formation (appels à projets Deffinum, “communs numériques”, et Deffinov). Auparavant, les acteurs de la formation ont aussi pu bénéficier des appels à projets des programmes d'investissements d'avenir (PIA), dans la continuité desquels s'inscrit l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir. Aujourd'hui, outre cet AMI CMA, les projets “formation” peuvent également se positionner sur des subventions du volet régionalisé de France 2030, doté de 1 milliard d'euros sur cinq ans (financement État et Régions).

# LES PROJETS LAURÉATS

## DE L'AMI COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR

(vagues 1 et 2)

Plus d'un projet sur deux  
(54,6 %) retenu

**136 projets** retenus

Diagnostiques : 59 projets

Dispositifs de formation :

127 projets

sur 249 soumis

**479,4 millions d'euros**  
de subventions accordées


► **Diagnostiques : 9,1 M€** de subventions  
> sur un budget global de 10,5 M€

► **Dispositifs de formation : 470,3 M€**  
de subventions > sur un budget  
global de 1,02 milliard d'euros

Moyenne  
des subventions : 6,1 M€

Médiane  
des subventions : 4,3 M€

Source : dossier "France 2030 : 70 nouveaux lauréats pour la 2<sup>e</sup> vague de l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir".

Infographie  Centre Inffo



Philippe Lalle,  
responsable de l'AMI CMA  
à l'Agence nationale de  
la recherche (ANR).

partenaires : des employeurs ou leurs représentants, des organismes de formation ou d'accompagnement, et des donneurs d'ordre publics dans l'achat de formation continue des chercheurs d'emploi. "Le comité de pilotage interministériel a l'opportunité de donner quelques dérogations et de retenir, ou non, des demandes d'exemption [d'un type de partenaire]", précise Philippe Lalle.

L'adéquation et la crédibilité des partenaires, selon les enjeux et les objectifs du projet, sera aussi scruté dans les candidatures. "Surtout dans les projets d'envergure, il faut une gouvernance solide. Un projet réussi, ce sont des synergies fortes entre les organisations qui vont le mettre en place", observe Michel Deguilhem.

- "Les 30 %, ou plus, restants peuvent être financés par des acteurs du public ou du privé. Avoir des financements privés est clairement un avantage : cela montre la capacité à aller frapper à la porte des entreprises et renforce l'engagement de ces dernières", indique Nada Villermain-Lécolier. "Il y a aussi un objectif de pérennisation au-delà des cinq ans. C'est un élément-clé que regarde le jury", ajoute Philippe Lalle.

### Constitution en consortium

Le projet devra obligatoirement être porté par un consortium associant au moins trois types de

### Nouvelles modalités de candidature

Les premiers financements de l'AMI CMA ont été attribués en 2022, à l'occasion de trois "levées" des candidatures. Les modalités changent en 2023, avec des dossiers qui pourront être déposés tout au long de l'année. Les porteurs de projet devront en outre désormais au préalable déposer une lettre d'intention de deux pages. "Ces deux pages permettront de faire une présélection de projets qui ne répondraient pas aux attendus de l'AMI ou qui demanderaient un budget déraisonnable", explique Philippe Lalle. ●

# QUI SONT LES LAURÉATS DE L'AMI COMPÉTENCES ET MÉTIERS D'AVENIR ?

Quels types de projets ont déjà été financés par l'appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir (AMI CMA) ? Quels sont les points forts leur ayant permis d'être retenus ? Réponse avec trois projets lauréats.

Raphaëlle Pienne

Q

uel lien entre Aivancity, une nouvelle école formant à l'intelligence artificielle basée à Paris-Cachan, Amàco, un centre de formation et d'expérimentation sur les matériaux de construction bio et géo-sourcés implanté en Isère, et le CCCA-BTP, organisme paritaire en charge du développement de l'apprentissage dans le secteur de la construction ? Tous trois sont les porteurs de projets lauréats de l'AMI CMA.

## Répondre aux besoins en formation de demain

Ces projets, sans surprise, correspondent à leurs filières et spécialités respectives. Avec un point commun, cependant : tous entendent développer des modalités de formation innovantes et répondant aux besoins en formation de demain.

Ainsi du projet du CCCA-BTP<sup>1</sup>, qui vise à créer des modalités pédagogiques immersives et des parcours modularisés pour les apprenants du bâtiment. "En transversal, un accent important est mis sur l'interopérabilité des métiers", soit la capacité des différents corps d'état à travailler ensemble pour veiller à la qualité énergétique du bâti, précise Pascal Miché, responsable du pôle ingénierie et innovation pédagogique au CCCA-BTP.

Pour répondre également aux enjeux de la construction, le centre de formation Amàco propose avec



Amàco, un centre de formation et d'expérimentation sur les matériaux de construction bio et géo-sourcés, implanté en Isère.

son projet, baptisé "amàRéno", de former les professionnels du bâtiment à l'usage des matériaux bio-géo-sourcés dans la rénovation. "Nous allons d'abord constituer une communauté d'enseignants et formateurs qui pourront échanger leurs expertises et identifier les savoirs manquants, puis créer les contenus pédagogiques qui manqueraient. Il y aura ensuite une phase de test et de diffusion de ces contenus de manière la plus large possible, en s'appuyant majoritairement sur une pédagogie en situation réelle", explique Laetitia Fontaine, directrice d'Amàco.

L'école Aivancity, enfin, propose avec Adopt'IA de soutenir l'adoption de l'intelligence artificielle par les entreprises françaises. Ceci grâce à la création de courtes capsules vidéo qui présenteront des cas d'usage vertueux de cette nouvelle technologie. "Le projet vise en premier lieu les dirigeants et cadres intermédiaires des entreprises de taille moyenne ou intermédiaire. Nous nous sommes appuyés sur un diagnostic de l'Opiiec de 2019<sup>2</sup> qui identifiait quatre filières signalées comme les plus prioritaires<sup>3</sup>", expose Tawhid Chtioui, président-fondateur d'Aivancity. Adopt'IA prévoit également la création de dix Mooc validés par une certification de l'école.



1. Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics. Initialement positionné sur l'appel à projets Definum, le projet du CCCA-BTP a été réorienté vers l'AMI CMA.

2. Étude Opiiec (Observatoire paritaire de l'informatique, de l'ingénierie, des études et du conseil) "Formations et compétences sur l'intelligence artificielle en France", octobre 2019.

3. Services financiers, industrie 4.0, retail (commerce de détail), services aux entreprises.



Laetitia Fontaine, directrice d'Amàco.





Pascal Miché, responsable du pôle ingénierie et innovation pédagogique au CCCA-BTP.

“La diversité de notre groupement permet d’avoir une mixité des publics, et à terme un impact de diffusion très important”

### Des projets de grande ampleur

Autre point commun de ces projets, tous visent un objectif de “massification” de la formation. La centaine de capsules vidéo du projet Adopt'IA doit ainsi permettre “de toucher 1,4 million de personnes, sur cinq ans et même dix ans”, décrit Tawhid Chtioui.

Le projet amàRéno vise à terme le nombre de 150 000 bénéficiaires. “Pour toucher les publics apprenants, nous ciblons les formateurs. Le projet vise à former 500 enseignants et formateurs : 300 dans l’enseignement supérieur, 150 dans l’enseignement professionnel et l’apprentissage et 50 dans la formation continue”, détaille Laetitia Fontaine.

Du côté du CCCA-BTP, on annonce la création de près de 700 ressources (27 diplômes modularisés, 516 modules e-learning et 157 supports pédagogiques immersifs) d’abord proposées aux 20 000 apprentis des 18 organismes de formation en apprentissage (OF-A) participant au projet, puis potentiellement aux 70 000 apprentis de la filière. “La diversité des OF-A de notre groupement (BTP-CFA, MFR<sup>4</sup>, CMAR<sup>5</sup>, Compagnons du devoir, etc.) permet d’avoir une mixité des publics et donne à terme un impact de diffusion très important”, appuie Pascal Miché.

### Constitution en consortium

Conformément au cahier des charges de l’AMI CMA, tous ces projets sont déployés dans le cadre de consortiums. Celui du CCCA-BTP est le plus important, avec 20 partenaires (18 organismes de formation, plus l’OPPBT<sup>6</sup> et l’Agence qualité construction).

Ceux d’Aivancity et d’Amàco comptent chacun huit partenaires, en plus des porteurs de projets. Il s’agit, entre autres, du Medef 93-94, de la CPME 94 et de Pôle emploi pour Adopt'IA et, pour amàRéno, du Campus des métiers et des qualifications (CMQ) construction durable, du Conseil national de l’ordre des architectes, et d’une entreprise de la construction (Quartus).

Selon les projets, ces partenaires sont impliqués dans l’élaboration de contenus pédagogiques et dans leur expérimentation, ou dans leur diffusion auprès de leurs apprenants ou adhérents. Ils peuvent aussi venir prêter des ressources, du personnel ou des lieux pour la création et la mise en œuvre des formations.

### Qualité des candidatures

Pour Laetitia Fontaine “avoir les bons partenaires en lien avec les objectifs du projet” a été l’un des atouts de la réussite de la candidature du projet amàRéno à l’AMI CMA. Les trois acteurs ont également pu s’appuyer sur des projets déjà réussis de développement de formations ou de plateformes de contenus pédagogiques, parfois dans le cadre d’autres appels à projets. “Ce sont des éléments de preuves qui sont rassurants”, estime Tawhid Chtioui.

Dans la réponse du CCCA-BTP enfin, Pascal Miché met aussi en avant la clarté. “Notre réponse était très explicite. Pour chaque site était présenté un descriptif des actions très précis avec un rétro-planning”, décrit-il. La cohérence du projet, la qualité des partenaires et le sérieux des porteurs apparaissent ainsi comme autant d’éléments essentiels pour décrocher une subvention de l’AMI CMA. ●



4. Maisons familiales et rurales.

5. Chambres de métiers et de l’artisanat régionales.

6. Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.



Tawhid Chtioui, président-fondateur d’Aivancity.